

R. Ecrrou n° 16240

R. M. P. N° 5806/L

6790/Ruhengeri

Proposition de Libération conditionnelle.

Indentité : MUHINDO Charles (nom - prénoms)

fil(s) de Ibigi (+) et de Mlanda (+)

Originaire de Lisanyi, chez son maître Mr. du Chasteleer

âgé de

Profession : boy de maison

Frais : 61 frs.

Juridiction qui a prononcé la sentence	Tribunal de Résidence du Ruanda
Date du jugement	19 novembre 1954
Motif de la condamnation	vol qualifié
Durée de la servitude pénale principale	9 mois
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	12 octobre 1954
Décision de la juridiction d'appel	
Date du jugement d'appel	
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	<u>10-10-55</u>
Evasions	
Date de libération définitive	<u>9-7-55</u>

RESERVÉ A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Résumé des circonstances de l'infraction — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

Condamné primaire, adulte valide, père d'un enfant, boy de maison

a soustrait frauduleusement au préjudice de son patron le sieur du Chasteleer, la somme de 2.500 frs. ce à l'aide de fausses clés.

Défendeur def. 874/55
8/1/55

L'officier du Ministère Public.

- 1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
- 2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.



OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Décision de l'autorité administrative

Dates 1955	Santé	Caractère Dispositions morales	Conduite	Signature Gardien de prison	
7/1	bonne	calme solvable douteux	bonne		A libérer représenter dans ^{trois} mois ne pas représenter le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi p. o. 19/1/55 le Chef du Service du conté- tieux et de la Justice E. DUCARME
1.4.55	bonne	1) calme 2) solvable; dépendant d'ambages; dit fais un pays	bonne		
					A libérer et faire son pays. A le représenter dans trois mois Usumbura, le 20/4/1955
					Le Vice-Général Gouverneur du Ruanda-Urundi Le Chef du Service du Conté- tieux et de la Justice E. DUCARME

Renseignements du Gardien de Prison

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc...

12. I 1955
Défavorable
Défavorable - 13. 4. 55

Résidence d. Ruanda N° R.E. / 16340

Prison de Kigali R. M. P. N° / 5806/L

- FICHE DU DÉTENU : MUTINDO Charly

Originaire de la chefferie Bugoyi

Territoire Joisy

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 19-11-54, par T.R.P.

à 9 mois S.P.P. + 61 f. de frais

du chef de vol qualifié

Renseignements divers :

(r.oralité — amendement — situation familiale)

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
1.9.55	Pas de punition	